

Concours PE : la crise de recrutement perdure

Les résultats du concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) 2018 sont tombés et ils ne sont pas bons, témoignant d'une crise de recrutement qui perdure.

Une nouvelle fois, le nombre d'admis est inférieur au nombre de postes offerts. Ce sont 775 recrutements qui manquent à l'appel à l'issue du concours dont 361 dans l'académie de Créteil et 338 à Versailles. Depuis 2013, tous les CRPE ont été marqués par ce déficit et au total 3 571 recrutements n'ont pu être effectués à l'issue des épreuves d'admission.

Cette situation ouvre une nouvelle fois la voie à un recours massif à des personnels contractuels qui devront enseigner sans formation. Dès ce mois de juin, des académies pourtant non déficitaires, ont annoncé recourir à des contractuels pour l'année 2018-2019. Le SNUipp-FSU demande de privilégier le recours à la liste complémentaire y compris dans d'autres académies et sur la base du volontariat, pour pallier le déficit d'étudiants admis.

La désaffection pour le métier d'enseignant, variable selon les académies, est particulièrement criante dans celles de Créteil, de Versailles, de Mayotte et de Guyane. C'est pourquoi le SNUipp-FSU demande d'étendre le concours supplémentaire mis en place à Créteil et à Versailles aux autres académies en situation difficile.

Cette crise a des causes multiples : dévalorisation et manque de reconnaissance du métier, conditions de travail difficiles surtout en début de carrière, mobilité quasi-impossible dans certains départements...

Pour s'y attaquer, le SNUipp-FSU demande au ministère d'accompagner l'élévation du niveau de recrutement par des mesures favorisant l'accès à tous au métier d'enseignant par des pré-recrutements dès la première année de licence, des aides sociales, une amélioration des conditions de formation et d'entrée dans le métier et une revalorisation des salaires dès les premières années.

Il y a urgence car il en va de la qualité du service public d'Éducation pour tous les enfants de ce pays.

Paris, le 5 juillet 2018